

des Princes &c. Juillet 1768. 35

Juges du ressort de prévenir, par aucuns Actes la réponse que ledit Seigneur Roi jugera à propos de faire auxdites Remontrances.

Le Parlement de Rennes a fait encore un Arrêté pour supplier le Roi de rappeler tous les Membres de l'ancien Parlement, attendu « Que la justice ne pouvoit être administrée dans la Province de Bretagne, faite d'un nombre suffisant de Juges. » Mais S. M. a fort desaprouvé cet Arrêté, & doit y avoir répondu qu'elle ne vouloit absolument rien changer à son Edit, portant réduction de ce Parlement. Cet Arrêté du Parlement est du 5 de Mai, il s'est imprimé à Rennes après que le tableau des assemblées a été brûlé la veille.

*Autre du  
Parlement  
de Bretagne,*

Ayant rapporté le mois passé des Remontrances du Parlement de Metz au Roi sur ce qui s'est passé entre les Officiers Municipaux de Thionville & le Comte de Vaux, Gouverneur de cette Ville, nous en ferons de même des secondes Remontrances que voici du même Parlement à Sa Majesté.

*Secondes Remontrances  
au Roi des  
Parlements  
de Metz.*

S I R E,

Le mécontentement de Votre Majesté a pénétré son Parlement de la douleur la plus profonde; la certitude la plus consolante de ne l'avoir pas mérité peut à peine en adoucir l'amertume: quelques vifs qu'ils soient ses regrets, ils sont sans remords parce que sa conduite est sans reproche. Il avoit lieu, Sire, de se promettre que ses premières Remontrances, en portant la vérité au pied du Trône, effaceroient l'impression défavorable que l'erreur ou la surprise avoient faites sur l'esprit de V. M. Quoique trompé dans son attente il est en droit d'espérer un succès plus heureux de ses nouveaux efforts.

La multiplicité des ordres pour l'exécution de la même Loi n'en change pas la nature: si elle a la justice pour guide, elle exige dès sa naissance la soumission des Magistrats; si elle est contraire au bien